

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **BARBAZAN**Séance du **17 octobre 2013**

Nombre de conseillers	
- en exercice	10
- présents	9
- votants	10
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille treize, le 17 octobre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri GALY.

Etaient présents : MM.

Mme BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, Mrs MAURETTE Bernard, BOURELY Marcel, BRUNA Roger, DELORT Thierry, SIBRA Gérard.

Absente excusée : Mme LOMBARD Françoise (procuration Mr BRUNA Roger)

Date de convocation :

11 octobre 2013

Date d'affichage :

M. me STRADERE Michèle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

OBJET

RENOUVELLEMENT
D'AUTORISATION
D'EXPLOITER LES
JEUX DE HASARD AU
CASINO DE
BARBAZAN (31).

Le Maire expose que, en application de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos (article 7 2ème alinéa) ; l'avis du Conseil Municipal sur la demande de renouvellement est sollicité pour pratiquer dans la salle de Jeux du Casino de Barbazan :

1°) Le Jeu de la Boule

* 1 table : mise 1 €

* horaire d'ouverture envisagée pour ce jeu : de 14 heures à 5

heures.

2°) Les machines à sous

* 50 appareils

* horaire d'ouverture pour ce jeu : de 10 heures à 5 heures.

Après examen du dossier remis par Monsieur Patrice VIGNON, Directeur de la SECB à l'appui de sa demande et considérant le bon fonctionnement du casino et après délibération, donne un avis très favorable du renouvellement d'autorisation d'exploiter les jeux de hasard précités au casino de Barbazan.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

SOUS-PREFECTURE

18 OCT. 2013

SAINT-GAUDENS

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de Saint-Gaudens le 18
octobre 2013 et publication ou
notification du



Le Maire,

Signature